



U - PANTHÉON - SORBONNE - **1**
UNIVERSITÉ PARIS 1

CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE
ERGONOMIE ET ÉCOLOGIE HUMAINE

Le séminaire 2008 se tiendra

2, 3 et 4 juin 2008

Sur le thème :

Pouvoir d'agir et autorité dans le travail

Renseignements : **Sylvette Mauro**
Sylvette.Mauro@univ-paris1.fr
Tel : 01 44 07 87 94

Il est classique de distinguer pouvoir et autorité. Si le pouvoir *s'impose*, l'autorité *s'exerce* sans qu'il lui soit nécessaire de contraindre. Elle *s'accorde*, elle *se reconnaît*. Aussi dit-on parfois qu'on *subit* l'un, mais qu'on *adhère* à l'autre...

Qu'en est-il dans l'activité de travail ? On voit bien que le pouvoir procède du rapport de subordination, du rapport salarial, par le truchement notamment de l'organisation hiérarchique et de la prescription formelle. Mais l'autorité, elle, à quelles « légitimités » répond-elle ?

Dans ce séminaire, on se propose de creuser le rapport entre l'autorité et le pouvoir d'agir dans le travail, en privilégiant les registres de discussion suivants :

- *Peut-on dire que l'ergonomie tire son pouvoir d'agir de l'autorité du travail ? Comment cette autorité s'établit-elle, et selon, comment cela décide-t-il du pouvoir d'agir dans l'intervention ?*
Si l'ergonomie ambitionne de (re)mettre le travail (plus) au centre des enjeux de l'organisation, de quelle légitimité tire-t-elle d'y prétendre ? En retour, quels peuvent être les effets de la « production » de l'ergonomie sur les rapports d'autorité dans laquelle elle s'est calée ? Peut-on dire que l'ergonomie contribue à changer réellement la place du « travail » dans les processus de décision ?
- *Quel est le rapport entre l'autorité de la demande (et/ou du demandeur), et le pouvoir d'agir de l'intervenant ? Comprendre la demande, est-ce reconnaître la légitimité de la question et du questionneur ? S'assurer du pouvoir d'agir dans l'intervention, cela équivaut-il à vérifier le pouvoir d'agir du donneur d'ordre ? Si les interlocuteurs qui initient les demandes d'intervention ne sont pas toujours en position de pouvoir agir sur les questions soulevées par l'intervention... comment les intervenants se débrouillent-ils de ces « écarts » ?*
- *Quelle est l'autorité, et quel est le pouvoir d'agir des instances représentatives des salariés dans le domaine du « travail » ? Comment l'ergonomie aide-t-elle aux évolutions nécessaires ?*
- *De quelle autorité les opérateurs tirent-ils de se donner des marges de manœuvres dans l'activité ? En quoi ces marges de manœuvre représentent-elles une condition nécessaire pour maintenir et développer leur pouvoir d'agir ?*
- *Y a-t-il sur ces questions, une différence significative d'approche entre l'ergonomie, la psychologie du travail, la sociologie du travail, la médecine du travail, la gestion, l'économie, ... ?*

Programme provisoire

Lundi 2 juin 2008

9h - 10h30	<i>Puissance d'agir et individualité dans le rapport à l'action compétence</i>	Ph. Zarifian
11h - 12h30	<i>Apprendre à décliner les demandes d'autorité</i>	A. Flottes
14h - 15h30	<i>Pouvoir et autorité dans les services immatériels et relationnels</i>	C. du Tertre
16h - 18h30	<i>De la commande à la demande : autorité -du travail- et pouvoir d'agir de l'intervenant ?</i>	G. Carballeda et S. Sablon

Mardi 3 juin 2008

9h - 10h30	<i>Autorité et pouvoir d'agir dans les industries à hauts risques : quelle position de l'ergonome ? S'exposer à diriger procède-t-il de l'autorité?</i>	F. Daniellou
11h - 12h30	<i>le cas des directeurs régionaux et départementaux de l'INTEFP</i>	A.L. Ulmann
14h - 15h30	<i>L'autorité et le travail. Les enjeux de la limite et de l'excès</i>	M. Barkat
16h - 17h30	<i>Autorité et pouvoir d'agir en clinique médicale du travail</i>	P. Davezies

Mercredi 4 juin 2008

9h - 10h30	<i>Pouvoir d'agir : de l'action au mot, du mot au concept</i>	Y. Clot
11h - 12h30	<i>Le statut d'ergonome interne : quelle autorité pour quel pouvoir d'agir ?</i>	T. Aletcheredji & A. Drouin
14h - 15h30	<i>Expérience et légitimité des acteurs dans des situations de coopération : le cas des opérations immobilières complexes</i>	M. Fenker
16h - 17h30	<i>Autorité du travail et pouvoir d'agir de l'ergonome</i>	F. Hubault